

Projet Pédagogique Accueil de Loisirs de Crozon 2020



Mairie de Crozon
Place Léon Blum
29160 Crozon

Téléphone : 02.98.26.26.48

Adresse mail : centredeloisirs@mairie-crozon.fr

Sommaire

I. Constat/Organisateur

II. Le public visé

III. Les objectifs

IV. Les moyens mis en œuvre

V. Les temps d'accueil

VI. Communication

VII. Les partenaires

VIII. Tarification

Le projet pédagogique est un outil qui sert d'une part de base de travail et d'autre part de moyen d'évaluation. Il permet à l'animateur/directeur de mesurer, qualifier, quantifier les activités afin de pouvoir constater si les objectifs sont atteints. Le projet pédagogique évolue en fonction des améliorations apportées au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est écrit en cohérence avec le projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville de Crozon.

Les objectifs du PEDT :

- Créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun
- Favoriser le vivre ensemble pour partager des moments de découvertes
- Former les citoyens de demain en les ouvrant sur le monde

I. Constat/Organisateur

La commune de Crozon s'étend sur 8037 hectares. Elle comprend différents quartiers, le centre de Crozon, Morgat, Tal Ar Groas et Le Fret/St Fiacre. Elle fait partie de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime. Elle compte 7619 habitants dont environ 785 enfants scolarisés dans ses différentes écoles. Il y a donc une forte demande en termes d'accueil périscolaire (temps d'accueil en garderie, matin et soir, les jours d'école et le mercredi) et extrascolaire (temps d'accueil pendant les petites et grandes vacances scolaires). En 2007, afin d'améliorer les possibilités d'accueil de la commune, un accueil de loisirs a été construit dans le quartier de Tal Ar Groas. La mairie de Crozon en est l'organisateur.

II. Le public visé

L'accueil de loisirs peut recevoir les enfants de 3 à 12 ans, essentiellement des enfants de la presqu'île de Crozon et en majorité de la commune. Cependant, il est ouvert à tous les enfants peu importe leur commune d'habitation. Depuis le mois de janvier 2018, la capacité d'accueil a évolué, il possède désormais un agrément pour 76 enfants répartis comme suit :

- 40 enfants de 3 à 5 ans
- 36 enfants de 6 à 12 ans

La structure peut recevoir des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé. L'accueil se fera au cas par cas, après avoir réuni les conditions propices (sécurité, sensibilisation des animateurs et des enfants...). Dans la mesure du possible, une animatrice accompagne les enfants afin de permettre leur inclusion au sein des groupes.

Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) peut se construire avec les parents, la direction, l'enfant et les divers intervenants.

Les parents sont des partenaires privilégiés. Ils sont les experts de leur enfant. Parents et professionnels connaissent les enfants sous des angles différents. La récolte des différentes informations sur l'enfant se fait autour de toutes ces personnes avec bien entendu un droit de réserve.

III. Les objectifs

Intentions	Objectifs	Moyens	Evaluation
Socialisation de l'enfant	<p>S'écouter les uns les autres</p> <p>Faire preuve de politesse et de savoir-vivre aussi bien à l'égard des enfants que des adultes</p> <p>Permettre aux enfants de trouver leur place dans le groupe</p> <p>Accepter les différences de chacun et ne pas se moquer d'autrui</p> <p>Favoriser l'esprit de groupe et l'entraide</p>	<p>Mise en place de plusieurs temps de regroupement et d'échanges</p> <p>Mise en place de règles de vie en concertation avec les enfants</p> <p>Favoriser l'intégration de tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap</p> <p>Mise en place de tutorat 3-5 ans/6-12 ans</p> <p>Mise en place de jeux collectifs et coopératifs</p>	<p>Les enfants respectent-ils les temps de parole de chacun ?</p> <p>Les règles de vie sont-elles respectées ?</p> <p>Les enfants se sentent-ils bien intégrés ?</p> <p>Les enfants en situation de handicap sont-ils intégrés à la vie de l'accueil de loisirs ?</p> <p>L'ambiance dans les groupes est-elle agréable ?</p> <p>Les enfants sont-ils solidaires ?</p> <p>Les enfants sollicitent-ils les jeux collectifs et coopératifs ?</p>
Permettre l'épanouissement de la personnalité de l'enfant	<p>Être capable de formuler ses idées</p> <p>Respect de soi, de l'autre et du rythme de chacun</p>	<p>Mise en place d'une carte blanche (moment de la journée où les enfants font des propositions (activités, vie quotidienne...))</p> <p>Mise en place d'une journée type respectant le rythme des enfants</p>	<p>Les enfants participent-ils activement à la carte blanche ?</p> <p>Le rythme des enfants est-il respecté ?</p>

<p>Suite de : Permettre l'épanouissement de la personnalité de l'enfant</p>	<p>Suite de : Respect de soi, de l'autre et du rythme de chacun</p>	<p>Adapter les activités à chaque enfant</p> <p>Mise en place de jeux libre et de temps de repos/sieste pour les enfants</p>	<p>Les activités sont-elles adaptées et choisies (capacité à réaliser les activités, choix des enfants) ?</p> <p>Y a-t-il suffisamment de temps libre et de temps de repos/sieste ?</p>
<p>Permettre l'ouverture sur le monde</p>	<p>Proposer des activités variées et nouvelles, susciter la curiosité</p> <p>Favoriser la découverte et l'expérimentation</p> <p>Développer les connaissances des différentes cultures</p>	<p>Mise en place d'un programme d'activités adapté à chaque groupe (3-5 ans, 6-12 ans)</p> <p>Proposition d'ateliers scientifiques, découverte de l'environnement</p> <p>Proposition de visites culturelles, éveil musical...</p>	<p>Le programme d'activités plait-il aux enfants ?</p> <p>Les enfants ont-ils plaisir à venir à l'accueil de loisirs ?</p>
<p>Autonomie</p>	<p>Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil de loisirs</p> <p>Impliquer les enfants dans la vie quotidienne</p> <p>Permettre à l'enfant de s'exprimer</p>	<p>Responsabilisation des enfants (comportements, respect du matériel et des locaux)</p> <p>Mise en place d'un tableau des tâches de la vie quotidienne sur la base du volontariat</p> <p>Mise en place d'un bilan de fin de journée et de réunion enfants/animateurs</p>	<p>Les enfants font-ils attention aux autres et aux dangers ?</p> <p>Les enfants respectent-ils le matériel et les locaux ?</p> <p>Les tours de rôle sont-ils respectés ? Les tâches sont-elles réalisées ?</p> <p>Quels sont les retours des enfants lors des bilans ?</p> <p>Chacun a-t-il pu s'exprimer ?</p>

Concernant les outils d'évaluations, l'équipe pédagogique travaille à la création de nouveaux moyens.

IV. Les moyens mis en œuvre

- Les moyens humains :

Une directrice

Cinq animateurs pour le groupe des 3/5 ans

Trois animateurs pour le groupe des 6/12 ans

Deux animateurs volants (vacances uniquement)

Quatre personnes de service pour la garderie, la cantine et l'entretien des locaux

L'équipe d'animation est composée de personnes diplômées, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) Petite Enfance, BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire), BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social), DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport) surveillant de baignade... L'accueil de loisirs forme également des stagiaires BAFA, BAFD...

Les effectifs sont ajustés au nombre d'enfants inscrits dans la proportion d'un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

Un animateur occupe également le rôle d'assistant sanitaire.

L'été un ou plusieurs animateurs ayant un diplôme de surveillant de baignade sont recrutés.

Fonction direction :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique, avec l'équipe d'animation
- Accueillir les familles et procéder aux inscriptions
- Assurer le bon déroulement du séjour
- Recruter l'équipe et assurer la formation de celle-ci et des stagiaires
- Organiser et animer les réunions de préparation de l'équipe d'animation et du personnel technique ainsi que la coordination des équipes
- Participer aux réunions inter-communales
- Assurer le pointage et établir la facturation
- Gérer le budget, le matériel et l'administratif

- Organiser les plannings (personnel, activités extérieures, prestataires, transports...) et gérer les relations avec les différents partenaires
- Effectuer les déclarations DDCCS
- Effectuer les différents bilans

La directrice est responsable de l'accueil de loisirs, elle est garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants. Elle sait se remettre en question lorsque cela est nécessaire afin d'améliorer l'accueil des enfants, des familles et le bon fonctionnement de l'équipe.

Fonction animation :

- Animer les différents temps de la journée (accueil, temps d'activité, vie quotidienne...) et respecter les horaires
- Être à l'écoute des enfants, de leurs besoins et de leurs envies
- Prendre en compte la dynamique de groupe et s'y intégrer
- Initier des projets, des activités et savoir les mener à bien tout en tenant compte du projet pédagogique
- Mettre en place des activités adaptées aux enfants
- Assurer une communication respectueuse avec les familles (retour sur la journée...), les enfants et l'équipe
- Faire preuve d'adaptabilité
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles

L'équipe d'animation doit proposer des activités variées et adaptées au public visé. L'équipe doit être dans l'action et se renouveler régulièrement. Elle doit prendre en compte la vie collective sans pour autant en oublier les besoins de chacun. Les animateurs/animatrices sont attentifs aux enfants et apportent une grande importance à la manière dont ils s'adressent aux enfants et au vocabulaire utilisé. L'équipe prend soin également du rangement et de la tenue des locaux. Le travail de l'ensemble de l'équipe doit être réparti de manière équitable.

Fonction accompagnement pour l'inclusion en vie collective :

- Avoir de bonnes connaissances concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Favoriser l'inclusion des enfants au sein des groupes
- Adapter les journées et les activités en fonction des besoins des enfants

- Assurer une communication respectueuse avec les familles (retour sur la journée...), les enfants et l'équipe
- Faire preuve d'adaptabilité
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles
- Sensibiliser à la différence, susciter l'écoute et l'entraide
- Permettre à l'enfant d'exprimer ses besoins
- S'assurer de la transmission des données entre les animateurs et l'accompagnant lors des différents temps de la journée
- Participer à la mise en place des P.A.I.

L'accompagnante fait partie intégrante de l'équipe et participe à tous les temps de la vie de l'accueil. Elle prend en compte les besoins et les particularités des enfants afin de leur proposer une journée adaptée. Elle contribue ainsi au bien-être des enfants au sein de l'accueil de loisirs. Elle prend en considération les attentes inhérentes de chaque enfant en fonction de sa singularité et/ou de sa situation de handicap. Les adultes doivent faire preuve de vigilance car c'est dans la vie quotidienne et collective que les personnes handicapées vivent l'exclusion.

La pédagogie mise en place se fait au cas par cas en fonction des besoins des enfants accueillis, de leur adaptation et de celle du groupe. Nous sommes ici sur une question d'intégration voire d'inclusion.

L'accueil débute généralement par une prise en charge en duo, animatrice/enfant puis il s'élargit afin de permettre l'inclusion des enfants dans les groupes. L'inclusion des enfants prend du temps mais cela leur est bénéfique.

Assistant sanitaire :

- Tenir à jour (quotidiennement) les trousse de secours et l'infirmerie
- Tenir à jour le registre des soins
- Avoir connaissance des enfants ayant un traitement médical (sur ordonnance uniquement) et s'assurer de la prise du traitement.
- Avoir connaissances des enfants ayant des allergies

Dans chacun des groupes, un animateur ayant un PSC1 (certificat prévention et secours civique de niveau 1), assure la fonction d'assistant sanitaire sous l'autorité de la directrice de l'accueil de loisirs.

Surveillant de baignade :

- Organiser les activités de baignade
- Vérifier et tenir en bon état le matériel nécessaire à la baignade
- Assurer la sécurité des enfants pendant la baignade

Le surveillant de baignade dispose d'un diplôme spécifique, il organise les activités baignade dans le respect de la législation. C'est avant tout un animateur, il fait partie de l'équipe, propose des activités aux enfants et participe à la vie quotidienne.

L'animateur est le garant de la sécurité morale, physique, affective et de l'intégrité des enfants, il sait se remettre en question lorsque cela est nécessaire afin d'améliorer son travail et celui de l'équipe.

Personnel technique :

- Assurer l'accueil des enfants et des familles
- Être à l'écoute des enfants, de leurs besoins et de leurs envies
- Prendre en compte la dynamique de groupe et s'y intégrer
- Assurer la communication avec les familles (informations à transmettre, retour sur la journée...), les enfants et le reste de l'équipe, faire preuve de respect
- Faire preuve d'adaptabilité
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles
- Assurer l'entretien des locaux tout en respectant les règles d'hygiène
- Assurer la livraison des repas et l'entretien de la cuisine tout en respectant les règles d'hygiène

Le personnel responsable de l'entretien des locaux doit faire ce travail avec rigueur. Il a à sa disposition, le matériel adéquat à l'entretien. L'accueil de loisirs étant fréquenté par un nombre important d'enfants, il ne peut en aucun cas avoir des manquements au niveau de l'hygiène des locaux, du matériel ainsi que du rangement.

L'ensemble de l'équipe se doit de prendre connaissance du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et ainsi le mettre en place et le respecter.

L'équipe de l'accueil de loisirs est tenue d'observer l'obligation de neutralité et de respect de la liberté de l'autre. Elle est tenue au secret professionnel et ne doit en aucun cas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations considérées confidentielles.

- Les locaux, les équipements, le matériel :

L'accueil de loisirs de Crozon possède :

Un grand hall d'accueil

Une salle d'activité pour les 6/12 ans faisant également office de garderie le matin et le soir

Une deuxième salle d'activités pour les 6/12 ans faisant également office de garderie le matin et le soir pour les enfants du groupe des 3/5ans

Une salle de repos

Une salle de motricité

Deux espaces sanitaires (Filles et 3/5 ans, Garçons)

Un bureau pour l'équipe de direction

Un bureau pour l'équipe d'animation

Une infirmerie

Une salle de rangement pour le matériel d'activité

Une buanderie

Un espace sanitaire/vestiaire adulte

Une salle réservée à la prise de la collation et aux activités cuisine ainsi qu'une petite cuisine attenante

Un atelier

Un patio

Une cour, un jardin et une structure de jeux (espace clos)

A ces locaux, vient s'ajouter l'école de Tal Ar Groas (située en face de l'accueil de loisirs) dédiée à l'accueil des enfants du groupe des 3/5 ans principalement, les pièces utilisées par l'accueil de loisirs sont les suivantes :

Un hall d'accueil

Une salle d'activité

Une deuxième salle d'activité (pendant les vacances uniquement)

Une bibliothèque

Une salle de motricité servant également de salle de sieste

Une salle de restauration, un espace cuisine pour la réception des repas préparés par la cuisine centrale municipale (située à l'école Jean Jaurès Crozon) et un vestiaire pour le personnel de cuisine

Deux espaces sanitaires

Un espace sanitaire adulte

Une cour, un préau, un jardin, deux structures de jeux et un local pour le rangement des vélos (espace clos)

Une buanderie

Un bureau pour l'équipe d'animation

L'équipe d'animation a à cœur d'aménager les locaux de manière agréable, fonctionnelle et sécurisée.

L'accueil de loisirs a à sa disposition un véhicule 9 places pour ses déplacements.

L'accueil possède tout l'équipement et le matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, sportives...

Les locaux sont adaptés pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

V. Les temps d'accueil

L'accueil de loisirs reçoit les enfants les mercredis durant les périodes scolaires ainsi que les petites et grandes vacances. L'inscription se fait pour la journée ou la demi-journée (mercredi uniquement, matin avec ou sans repas ou après-midi avec ou sans repas).

Les horaires de fonctionnement :

07H30-09H00 : Garderie

09H00-17H00 : Accueil de loisirs

17H00-18H30 : Garderie

Journée type à l'accueil de loisirs pour le groupe des 3/5 ans :

07H30-09H00	Garderie (un petit déjeuner est servi aux enfants arrivants entre 07H30 et 08H00)
09H00-09H15	Arrivée des enfants de la garderie dans l'école de Tal Ar Groas accompagnés des animateurs et accueil des enfants arrivant avec leur famille
09H15-10H00	Regroupement des enfants, appel, échanges autour de la journée avec les enfants puis jeux libres
10H00-11H00	Activités/Ateliers/Jeux/Balade puis rangement
11H00-11H30	Jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs)
11H30-11H45	Rangement, regroupement des enfants pour le repas, passage aux toilettes, arrivée ou départ des enfants inscrits en demi-journée
11H45-12H45	Repas puis arrivée ou départ des enfants inscrits en demi-journée
12H45-13H00	Passage aux toilettes, préparation pour la sieste (en salle de motricité) ou le temps repos (en bibliothèque) selon les enfants
13H00-13H30/13H45	Temps de repos
13H30/13H45-15H30	Activités, jeux, jeux libres, activités lecture en bibliothèque...
13H30-15H30	Sieste, avec un lever échelonné des enfants
15H30	Fin de la sieste, rangement des salles, regroupement des enfants avant un passage aux toilettes
16H00-16H30	Goûter
16H30-17H00	Jeux libres puis regroupement (bilan de la journée, chant, lecture...) avant le départ des enfants chez eux ou en garderie
17H00-18H30	Garderie

Journée type à l'accueil de loisirs pour le groupe des 6/12 ans :

07H30-09H00	Garderie (un petit déjeuner est servi aux enfants arrivants entre 07H30 et 08H00)
09H00-09H15	Accueil des enfants/familles
09H15-09H30	Regroupement des enfants, appel, échanges autour de la journée avec les enfants
09H30-10H00	Jeux/ Jeux libres/ Installation des activités avec les enfants
10H00-10H30	Collation (fruit ou laitage et eau)
10H30-12H30	Activités puis rangement et temps libre (intérieurs et/ou extérieurs)
12H30-12H45	Regroupement des enfants avant le repas (passage aux toilettes et déplacement vers l'école de Tal Ar Groas pour la prise du repas dans la salle de restauration de l'école de Tal Ar Groas)
12H45-13H45	Repas
13H45-14H30	Retour dans les locaux de l'accueil de loisirs puis temps de repos
14H30-15H45	Activités, jeux, jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs)
15H45-16H00	Rangement des activités/salles puis passage aux toilettes et regroupement avant le goûter
16H00-16H30	Goûter
16H30-17H00	Regroupement des enfants pour un petit bilan de la journée puis départ des enfants chez eux ou en garderie
17H00-18H30	Garderie

Les différents temps d'une journée à l'accueil de loisirs sont répartis afin de respecter le rythme de l'enfant. Les animateurs participent activement à tous les temps de la journée afin que chaque enfant apprécie la journée.

☐ Vie quotidienne :

Accueil : Ce temps détermine bien souvent le reste de la journée et de la vie du groupe. L'accueil est un moment agréable qui permet l'échange entre l'équipe et les familles. Les animateurs veillent à être souriant et à l'écoute.

Dans chaque groupe, un animateur/une animatrice est référent de l'accueil quotidien des enfants. Il vérifie que les enfants sont inscrits sur les listes d'appel. Il fait attention à la circulation des informations.

Le matin, après l'appel, les animateurs prennent le temps d'expliquer aux enfants le déroulement de la journée ainsi que les activités proposées. Ce temps permet aux enfants de s'exprimer sur leurs envies. C'est un temps d'échange très important, qui doit être mené quotidiennement par l'équipe d'animation.

Collation : Une collation (fruits ou laitages et eau) est servie aux enfants du groupe des 6-12 ans car ils passent à table à 12H45. La collation doit être équilibrée. Ce n'est pas un petit déjeuner ou un repas, elle doit être servie en quantité raisonnable. La collation est prise dans la salle de restauration de l'ALSH.

Repas : Le repas est un moment convivial, c'est un temps d'échange. Les animateurs s'installent à table avec les enfants pour les accompagner et veiller à ce que chaque enfant mange en fonction de ses besoins. Les enfants du groupe des 3-5 ans mangent de 11H45 à 12H45. Les enfants du groupe des 6-12 ans mangent de 12H45 à 13H45. A la fin du repas, les enfants de plus de 6 ans s'expriment (sous forme de votes, à l'aide d'un tableau et de smiley) afin de faire un retour à la cuisine centrale.

Temps de repos ou sieste/ Temps calme : Les animateurs s'assurent que le rythme de chaque enfant soit respecté en proposant un temps adapté aux besoins de chacun (durée variable). Les animateurs prennent le temps d'expliquer aux enfants la nécessité de ce moment. Ce temps se fait dans le calme. Pour le groupe des 6/12 ans, ce temps n'excède pas 30 minutes.

Goûter : Le goûter est un moment agréable, les enfants du groupe 3/5 ans goûtent dans la salle de restauration de l'école, les enfants du groupe 6/12 ans goûtent dans la salle de restauration de l'ALSH. Les animateurs veillent à ce que les quantités soient servies en fonction des besoins de chaque enfant.

Bilan de fin de journée : Chaque jour, minimum 15 minutes avant la fin de journée, les enfants et les animateurs se regroupent dans leurs salles respectives pour faire un bilan de la journée écoulée. Ce temps favorise le dialogue. Les animateurs le proposer sous forme de jeux, de vote...selon les envies du jour.

Jeux libres : Les animateurs assurent une présence permanente auprès des enfants tout en leur laissant de la liberté dans le choix des jeux.

Départ : Les animateurs font un retour de la journée aux familles en étant souriant et disponible. Le départ doit se faire dans le calme et la bonne humeur.

☐ Temps d'activité :

Les animateurs proposent des activités adaptées aux enfants, ils veillent à ce que les temps d'activités soient dynamiques et agréables pour chacun. Pendant les vacances, un thème est choisi par l'équipe, (un thème par semaine ou un pour deux semaines). Les thèmes servent de fil conducteur tout au long des vacances. Les activités du programme sont variées (motricité, activités culturelles, bricolage, activités manuelles, lecture, activités musicales, activités nature...). Elles ne sont pas obligatoires, les enfants choisissent de participer ou de ne pas participer à celle-ci. Ainsi les enfants trouveront du plaisir et de l'intérêt à prendre part aux activités.

☐ Temps de garderie :

Le personnel d'accueil encadre les enfants pendant les activités libres et autonomes (ex : coloriage, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux de société...). Ce temps est adapté au rythme physiologique et affectif des enfants (temps de transition famille/accueil de loisirs).

Pour les mercredis et les vacances, un programme d'activités est mis en place par les animateurs, il est consultable à l'accueil de loisirs, sur le site internet de la mairie et sur le portail famille. Chaque jour, l'équipe d'animation propose des activités variées et adaptées aux besoins et aux envies des enfants (activités manuelles, sportives, culturelles, jeux, balades...).

VI. Communication

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les échanges entre l'organisateur, l'équipe pédagogique, les familles et l'extérieur est primordial.

Les moyens de communication pour les familles :

Afin de communiquer avec les familles, il y a un tableau d'affichage dans le hall de l'accueil de loisirs, ainsi que des affichages ponctuels.

L'équipe de direction communique par mail ou par téléphone avec les familles. Elle est attentive aux besoins et aux demandes tout en respectant le règlement de l'accueil de loisirs.

Les inscriptions se font généralement par le portail famille. Il est possible de passer directement par l'accueil de loisirs lorsque les délais de réservation sont dépassés.

Lorsque les familles sont à l'accueil de loisirs, l'équipe fait en sorte d'être disponible pour répondre à leurs questionnements.

L'équipe pédagogique souhaite faciliter l'implication des familles en invitant les parents à découvrir les projets réalisés par les enfants ; visite de l'accueil de loisirs, affichage des divers travaux, expositions photos, création d'un diaporama sur la vie de l'accueil de loisirs, fête de fin de vacances...

En consultant le site internet de la mairie de Crozon et le portail famille, vous trouverez les informations relatives au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les moyens de communication pour les animateurs :

Communication écrite :

- Affichage des plannings d'activités
- Affichage des emplois du temps
- Affichage des tableaux des tâches quotidiennes
- Affichage de la liste du matériel pour les sorties
- Affichage de la liste des enfants ayant des allergies, P.A.I., intolérances
- Cahier de bord (un par groupe, interne à l'accueil de loisirs)
- Cahier de liaison (entre la direction/l'équipe d'animation/l'équipe technique/les familles)
- Grille d'évaluation.

Communication orale :

L'équipe de l'accueil de loisirs a régulièrement des temps de réunion. Le mardi matin de 10H00 à 11h30. Les mercredis et pendant les vacances, réunion journalière de 08H45 à 08H55 et de 17H10 à 17H30. Pendant les grandes vacances réunion hebdomadaire le lundi de 17H30 à 18H30.

Ces temps de réunion permettent à l'équipe de mettre en place les activités, les programmes et permet à l'équipe d'échanger sur le fonctionnement. Lorsque des difficultés sont rencontrées par l'équipe des solutions sont envisagées puis mises en place.

Dans chaque groupe, un animateur est chargé de :

- Faire le lien entre les familles et l'équipe d'animation : au moment de l'accueil écoute des familles (ex : l'enfant est récupéré par ses grands-parents le soir, l'enfant ne fait plus la sieste...) puis le retour aux familles (ex : durée de la sieste, soins apportés à l'enfant...)
- Faire le lien entre les temps de garderie et les temps d'animation : lecture du cahier de liaison en garderie du matin puis transmission du carnet de bord au personnel de garderie du soir.

VII. Les partenaires

Dans le but d'ouvrir les enfants à leur environnement extérieur, l'équipe de l'accueil de loisirs projette de créer des partenariats avec des intervenants issus de tous horizons, avec des bénévoles dans des associations (sportives, culturelles, centre social...) ou avec des personnes souhaitant transmettre un savoir-faire. Une convention sera signée entre les intervenants et l'organisateur.

VIII. Tarification

La tarification à l'accueil de loisirs se fait en fonction du quotient familial (délibération du conseil municipal, 2016).

Quotient familial	Prix journée	Prix ½ journée avec repas	Prix ½ journée sans repas
QF<630€	6€	5,10€	2,90€
631€<QF<840€	8€	6,40€	3,80€
841€<QF<1050€	10€	8€	4,70€
1051€<QF<1680€	12€	9,60€	5,60€
QF>1680€	15€	12€	7€

Tarifs de la garderie :

Le matin : 0,90€ la première demi-heure (petit déjeuner compris), 0,70€ la demi-heure supplémentaire

Le soir : 0,70€ la demi-heure

Les horaires de l'accueil administratif : les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00, hors périodes de vacances.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter le Service Enfance Education en mairie, du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Avant toute inscription à l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription doit être rempli et validé par le Service Enfance Education afin d'avoir accès au portail famille de la mairie de Crozon pour les inscriptions. Ce dossier est disponible en mairie, à l'accueil de loisirs ou sur le site internet de la mairie.

Dans le cadre d'une première inscription et lorsque c'est possible pour les familles, une visite de l'accueil de loisirs avec une rencontre de l'équipe peut être mise en place. L'accueil des enfants est réussi lorsque les personnes évoluant autour d'eux les connaissent et ont des échanges professionnels.

Accueil de loisirs	centredeloisirs@mairie-crozon.fr	02.98.26.26.48 06.10.81.60.07 (Lors des sorties uniquement)
Service enfance éducation	enfance@mairie-crozon.fr	02.98.17.09.47 07.80.36.71.26
Mairie	www.mairie-crozon.fr	02.98.27.10.28 (Accueil de la mairie)
Portail Famille	https://crozon.portail-familles.net	



Accueil de loisirs de Crozon (locaux recevant les enfants du groupe des 6-12 ans, la garderie matin et soir (pour toutes les tranches d'âges) ainsi que l'accueil administratif pour les familles)



Accueil de loisirs de Crozon - Ecole de Tal Ar Groas (locaux recevant les enfants du groupe des 3-5 ans, de 09H00 à 17H00)



Accueil de loisirs de Crozon

A l'accueil de loisirs de Crozon vous trouverez une équipe d'animation/direction formée, dynamique et disponible, qui souhaite offrir aux enfants un séjour agréable, avec des d'activités variées.